CALENDRIER 2027

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

SACS PMC - PAPIERS-CARTONS - ENCOMBRANTS

WAIMES



IDELUX ENVIRONNEMENT

Fostplus

VOS COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sacs PMC (emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons)	Ma. 12 Ma. 26	Ma. 9 Ma. 23	Ma. 9 Ma. 23	Ma. 6 Ma. 20	Ma. 4 Ma. 18	Ma. 1er Ma. 15 Ma. 29	Ma. 13 Ma. 27	Ma. 10 Ma. 24	Ma. 7 Ma. 21	Ma. 5 Me. 19	Ma. 2 Ma. 16 Ma. 30	Ma. 14 Ma. 28
Papiers-cartons			Je. 11			Je. 10			Je. 9			Je. 9
Encombrants	Pour ceux qui ne peuvent se rendre au recyparc. Inscription obligatoire uniquement par téléphone auprès d'IDELUX Environnement au +32 63 23 19 87 (tapez 2) du **10 au 14 mai** et du **4 au 8 octobre** du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. La date de collecte vous sera communiquée après votre inscription. Avant de nous appeler, listez vos encombrants et vérifiez ci-dessous s'ils sont autorisés.											

Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets (verso, **app Recycle!**, **www.idelux.be** ou **www.trionsmieux.be**).
- Utilisez uniquement les sacs PMC « IDELUX Environnement ».
- Placez vos papiers-cartons dans des caisses en carton ou des sacs en papier correctement refermés (pas de ficelle). Les dépôts en vrac ne sont pas autorisés.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie devant votre habitation. Votre rue est en travaux ? Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie. Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.
- Vos déchets doivent être bien visibles. Il est donc interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger en respectant certaines règles (**www.idelux.be**).

Be WaPP | Grand Nettoyage les 1er, 2, 3 et 4 avril 2027
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.bewapp.be

POINT DE CONTACT SUREMBALLAGE

Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !

Que faire quand vos déchets n'ont pas été collectés ?

1. **Vérifiez votre calendrier.** Vérifiez si le jour de collecte est correct, en fonction du type de déchets à collecter et de votre adresse, et si vous avez bien sorti vos déchets pour 5 h du matin.
2. **Vérifiez les normes de conditionnement** car seuls les sacs conformes peuvent être collectés.
3. **Vérifiez les consignes de tri.** Le tri des déchets est régulièrement contrôlé. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte. Merci pour votre collaboration.
4. **Contactez IDELUX Environnement.** Si les 3 premières questions n'ont pas apporté de solution, complétez le formulaire en ligne (www.idelux.be > Les collectes en porte-à-porte) ou appelez-nous au 063 23 19 87, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.



Soyez compréhensif : des problèmes techniques, conditions climatiques difficiles, grèves... peuvent retarder ou empêcher les collectes. Nous tâchons toujours d'assurer la collecte au maximum et cela jusqu'au **lendemain en fin de journée** (± 18 h). Si après cette période, vos déchets sont encore là, rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

VOS RECYPARCS DE WAIMES

RECYPARC IDELUX Environnement
Rue du Château, 1Z
4950 Waimes
✆ **080 67 20 66**
- du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h
- et le samedi de 9 h à 18 h

Dates de fermeture 2027
Fermé les dimanches
et lundis ainsi que les jours suivants :

- Janvier : vendredi 1er et samedi 2
- Mars : jeudi 11
- Mai : samedi 1er et jeudi 6
- Juin : jeudi 10
- Juillet : mardi 20 et mercredi 21
- Août : samedi 14
- Octobre : jeudi 7
- Novembre : mardi 2 et jeudi 11
- Décembre : vendredi 17, vendredi 24, samedi 25, mardi 28 et vendredi 31

RECYPARC COMMUNAL
Rue de Bosfagne
4950 Sourbrodt
✆ **080 68 91 65 - 0497 55 75 07**
- mercredi et vendredi de 13 h à 16 h 30
- et le samedi de 10 h à 16 h

Dates de fermeture 2027
Fermé les dimanches, lundis, mardis
et jeudis ainsi que les jours suivants :

- Janvier : vendredi 1er et samedi 2
- Février : samedi 6
- Mars : samedi 27
- Mai : samedi 1er et vendredi 7
- Juillet : mercredi 21
- Août : samedi 14
- Novembre : vendredi 12 et samedi 13
- Décembre : vendredi 17, vendredi 24, samedi 25 et vendredi 31

Accès gratuit :
- pour les ménages des communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, dépôt, uniquement en lot homogène, pour les déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre et déchets électroniques).

Plus d'infos ?

IDELUX Environnement
- **App Recycle! www.recycleapp.be**
- **www.idelux.be**
- **collectes@idelux.be, recyparcs@idelux.be**
- **063 23 19 87,** du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Préparez votre visite
- Triez préalablement vos déchets chez vous (verso et www.idelux.be). Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).

Avez-vous bien retiré les bonbonnes de gaz, piles, batteries et produits dangereux ?

Une bonbonne de gaz ou un appareil contenant encore une batterie, des piles, de l'huile moteur ou un produit dangereux peut polluer, prendre feu ou exploser ! Pour éviter les accidents, déposez chaque déchet dans la filière adéquate.



Le recyparc, aussi pour le réemploi.

Toute l'année : objets en bon état et matériaux de construction
Samedi 17 avril 2027 : vélos en bon état
Samedi 9 octobre 2027 : jouets en bon état
Les objets récoltés sont remis à nos associations partenaires.

E.R. : Lara Spaan • Fost Plus asbl • 2 Kouterveldstraat • 1831 Diegem • 2027 • Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique.

GUIDE DU TRI

Emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac PMC



Emballages en Plastique



Bouteilles



Flacons



Pots



Barquettes et raviers



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)

Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et raviers



Couvercles, bouchons et capsules



Aérosols



Capsules de boissons (café...)

Cartons à boissons



Lait, jus de fruits, crème fraîche, passata...

Vous avez encore des doutes sur le tri, consultez **trionsmieux.be**

INTERDITS DANS LES SACS PMC

- Les batteries et piles
- Les bonbonnes de gaz



- Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone



Déchets dangereux →



- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »



- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



- Les appareils électr(on)iques (vapes, smartphones...)



Déchets électroniques →



- Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres
- Gros objets en plastique



Plastiques rigides →



- La frigolite en billes



Frigolite →



- Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales



Sac gris ou côté gris du duobac →



Pour un bon recyclage



N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.

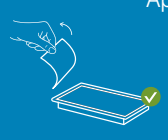

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac PMC.



Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.

Verre

Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Videz bien.

Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE

Sac gris ou côté gris du duobac →



Verre résistant aux hautes températures (plats au four)



Porcelaine, céramique

Terre cuite

Opaline et cristal

Verre plat tel que les vitres et les miroirs

Toutes les ampoules

Papiers-cartons

En porte-à-porte ou séparément au recyparc

Papiers-cartons

Papiers

Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton correctement refermés.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS

Sac gris ou côté gris du duobac →

Photos

Papier peint

Aluminium

Sac bio ou côté vert du duobac →

Papier et carton sale ou gras

Essuie-tout

Déchets dangereux et électroniques

Au recyparc

Déchets dangereux

Petites bonbonnes de gaz (butane)

Piles et batteries

Peintures

Déchets électroniques

Petits électros (GSM, casques audio, vapes...)

Toutes les ampoules

Cartouches d'encre et toners

La sécurité avant tout !

Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC

Médicaments périmés retirés de leur emballage →

Pharmacie

Déchets dangereux issus d'une activité professionnelle →

Repreneur agréé

Déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac bio ou duo bac) Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable

Déchets biodégradables

Restes de repas

Marcs de café et sachets de thé

Fleurs fanées et petits déchets de jardin

Épluchures

Coquilles d'œufs, de noix...

Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES

Langes, lingettes → *Sac gris ou côté gris du duobac*

Capsules de boissons, emballages en plastique... → *Sac PMC*

Déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac résiduel ou duobac) Compartiment gris du duobac / Sac communal

Déchets non recyclables et non dangereux

Papier aluminium

Vaisselle cassée

Objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...

Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, plaquettes vides de médicaments, brosses à dents...

Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...

INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Sac PMC →

Déchets dangereux →

Déchets électroniques →

Retrouvez toutes les infos sur nos filières via le **guide pratique du tri des déchets** sur **www.idelux.be**

Déchets acceptés au recyparc

Amiante (asbeste-ciment), bois, déchets dangereux, déchets électroniques, déchets verts, encombrants combustibles, encombrants non combustibles, enroulables, films en plastique des professionnels, frigolite, huiles et graisses de friture, huiles moteur, inertes, liège : panneaux et bouchons, matelas, métaux, panneaux photovoltaïques, papiers-cartons, piles et batteries, plastiques rigides, plâtre, pneus, PVC rigide, textiles, verre (bouteilles et bocaux), verre plat